



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Le Président de l'Université d'Artois,

Vu le Code de l'éducation, notamment les articles L 612-3, L 613-5, L 712-2 ; D 612-1 et suivants ; D 613-38 à D 613-49,

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,

Vu l'article 17 de l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de Licence ;

ARRETE

Article 1 - Sont nommés membres de la commission d'examen des vœux pour l'entrée en Licence 1^{ère} année mention Histoire pour l'année universitaire 2025 - 2026 :

Président

Youri CARBONNIER, Professeur des Universités

Vice-président

Alain PROVOST, Professeur des Universités

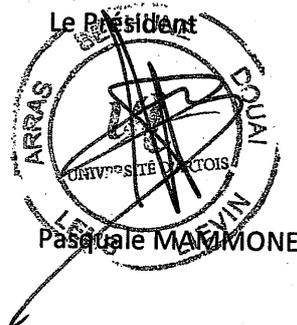
Membres

Laurence LELEU, Maître de conférences

Pauline FERRIER, Maître de conférences

Article 2 - Le Directeur Général des Services de l'Université d'Artois est chargé de l'application des présentes dispositions.

Fait à Arras, 14 novembre 2024

Le Président

Pascale MARIMONE

SERVICES CENTRAUX

9 RUE DU TEMPLE - BP 10665 - 62030 ARRAS CEDEX
Tél. 03 21 60 37 00
www.univ-artois.fr